Ontario

ONTARIO ENERGY BOARD ANNUAL REPORT 2000-2001

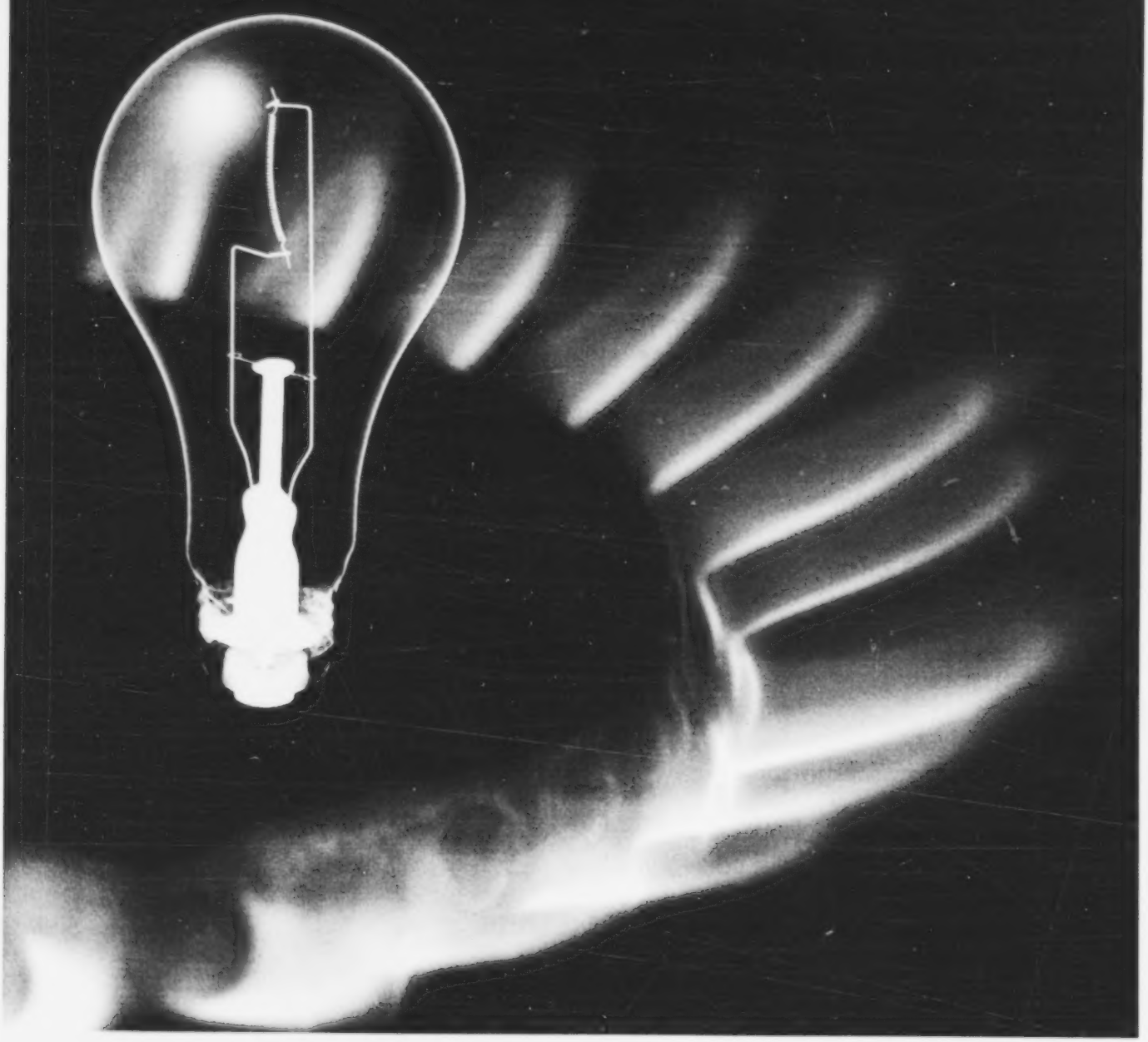

105-04133

Ministry of Energy, Science and Technology

Office of the Minister

Hearst Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 2E1
Tel (416) 327-6715
Fax (416) 327-6754

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Bureau du ministre

Édifice Hearst
900, rue Bay
Toronto ON M7A 2E1
Téléphone (416) 327-6715
Télécopieur (416) 327-6754

Ontario

The Honourable Hilary M. Weston
Lieutenant Governor of the Province of Ontario

I hereby submit the annual report of the Ontario Energy Board. It reviews the events and activities of the fiscal year ending March 31, 2001.

Respectfully submitted,

Jim Wilson
Minister of Energy, Science and Technology

TABLE OF CONTENTS

Chair's Message 2

Members of the Board in 2000-2001 4

The OEB at a Glance 7

OEB Highlights: The Year in Review 10

Financial Report for April 1, 2000
to March 31, 2001 18

CHAIR'S MESSAGE

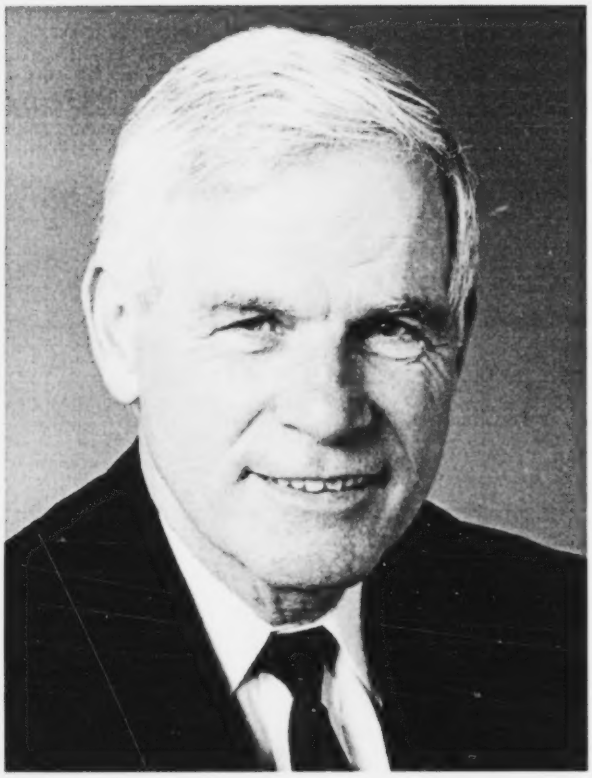

It was an exceptionally busy period for the members and staff of the Ontario Energy Board (OEB), as we worked to carry out our traditional regulatory activities in the natural gas and electricity sectors, while gearing up for Ontario's new, competitive electricity market.

In recent years, the Board's roles and responsibilities have been changing, as we make the transition from a purely regulatory agency to a body that will also have major administrative responsibilities in the future electricity market. This complex evolution has placed a significant additional workload on Board members and staff, who responded to the challenge with their customary commitment and professionalism.

As in recent years, fiscal 2000 - 2001 saw extensive co-operation and consultation between the Board and the province's energy stakeholders. The fact is, we could never have made such significant progress without the hard work of the external groups and individuals who gave so freely of their time, experience and expertise to assist the Board in dealing with many complex issues.

In the natural gas area, for example, Board staff distributed a proposed gas distribution access rule for comment from industry and other stakeholders. The 2000 Model Gas Franchise Agreement – another major highlight of the year's work – was also developed in close consultation with stakeholders.

In the electricity sector, the Board assumed a leadership role for ensuring the technical readiness of retail participants in Ontario's new competitive electricity market. Instrumental in this activity was the Market Readiness Task Force, led by the Board with assistance from the Independent Electricity Market Operator (IMO). The IMO will report on wholesale market readiness. Through this task force, we worked closely with stakeholders to develop key milestones, activities and dates to ensure that participants are prepared for market opening. The Board will ultimately advise the Minister on retail market readiness.

This year, the Board also benefited from stakeholders' advice in completing other tasks such as developing various rules, codes, handbooks and guidelines.

During the year, the Board continued working to streamline and improve the efficiency of its regulatory procedures and processes. This work, which included efforts to promote electronic business transactions, paperless hearings and other more efficient ways of doing business – will contribute to a regulatory regime in both electricity and natural gas that is cost-effective, transparent, light-handed and fair.

Another highlight of the past year was the successful work of the Board's four major technical committees for rates, mergers and acquisitions, licensing, and facilities. An increasing proportion of the Board's regulatory workload is accomplished through these committees, which allow the Board to deal with regulatory applications in a more timely and effective manner.

During the year, the Board played a vital role in the restructuring of Ontario's electricity sector. The Board began its review of the first unbundled rate applications from electricity distributors, and approved 69 of the 114 applications for mergers, acquisitions, amalgamations and divestitures affecting the electricity distribution sector.

We have made significant accomplishments this year, but much work remains to be done in the coming months, as Ontario enters a new era of electricity competition.

As the Board's Chair, and on behalf of energy consumers throughout Ontario, I want to thank our members and staff, and our many stakeholders, for their outstanding contribution to achieving our goals in the past 12 months.

Floyd Laughren

Chair

Members of the Board in 2000-2001

Floyd Laughren, Chair

Floyd Laughren was appointed Chair of the OEB in March 1998, and re-appointed for another three-year term in March 2001. Mr. Laughren joined the Board after a 27-year career in provincial politics as the member for Nickel Belt. At the time of his retirement, Mr. Laughren, who was first elected in 1971, was the longest-serving member of the Legislative Assembly of Ontario. His many achievements include serving as Deputy Premier and Minister of Finance in the government of Premier Bob Rae, with responsibility for the former ministries of Treasury and Economics, Revenue, and Financial Institutions. Mr. Laughren also chaired the Policy and Priorities Board of Cabinet, and the Treasury Board, and sat on the Cabinet Subcommittee on Industrial Assistance.

Before his election in 1971, Mr. Laughren taught economics at Cambrian College of Applied Arts and Technology in Sudbury, and worked in the retail sector in western Canada. He holds a diploma in business from Ryerson Polytechnic University, and a Bachelor of Arts in economics from York University.

George Dominy, Vice-Chair

George Dominy was appointed Vice-Chair of the OEB in June 1993. Mr. Dominy has extensive experience in the energy field, in both the public and private sectors. Before joining the Board, he served as Director of the Electricity, Oil and Gas Branch at the former Ministry of Energy. Mr. Dominy holds a Master's degree in mathematics from Cambridge University.

Paul Vlahos, Vice-Chair

Paul Vlahos was appointed Vice-Chair of the Board in April 2000, after serving as a full-time member since October 1994. Before joining the Board as a member, Mr. Vlahos held positions in the natural gas industry and on the OEB's staff, and also served as general manager at the Ontario Telephone Service Commission. Mr. Vlahos taught economics at the University of New Brunswick. He holds a Bachelor of Arts degree in economics from the University of Toronto and a Master's degree in economics from the University of Guelph. Since the fall of 1999, Mr. Vlahos has been the Chair of the Canadian Association of Members of Public Utility Tribunals.

Full-Time Board Members

Sheila Halladay, a lawyer, was appointed a full-time member of the Board in April 1999. Before her appointment, she was a corporate commercial partner in a major law firm. Ms. Halladay holds B.A., B.Sc., and L.L.B. degrees from the University of Windsor, and an L.L.M. degree from Columbia University.

Dr. Malcolm Jackson was appointed to the Board in March 2000. For the previous decade, he had managed a consulting practice in economics and finance that specialized in energy and public utility matters. He has also served as director of several privately held corporations. Dr. Jackson previously served as a member of the Board from 1986 to 1989, after holding senior positions in oil and gas production and oil pipeline companies. From 1996 to 2000, he served as a founding director of the Toronto Community Care Access Centre. He holds both a Master's and a Ph.D. degree in science, and a Master's degree in business administration.

Ken McCann was appointed a full-time member of the OEB in September 2000. Orillia's Citizen of the Year in 1988, Mr. McCann has nine years of municipal experience. He served as mayor from 1997 to 2000. As the owner and operator of McCann Electric Limited for 20 years, he has a total of 37 years of experience in the industrial, commercial and manufacturing environments.

Bob Betts, a mechanical engineer, became a full-time member of the Board in March 2001. Mr. Betts worked for Shell Canada Limited in Toronto for 10 years before operating a mechanical contracting business in Gravenhurst, where he also served as mayor. He graduated from the University of Waterloo in 1971 with a degree in mechanical engineering.

Part-time Board Members

Judith Simon is an environmental scientist, and was appointed as a part-time member of the Board in May 1992. Ms. Simon previously held management positions with the former Ministry of Industry Trade and Technology and the Ministry of the Environment, and was also an energy planner with the former Ministry of Energy. She is currently a consultant specializing in environmental assessment and strategic planning.

E. Anne Drozd was appointed as a part-time member of the Board in April 1993. She is a Fellow of the Institute of Chartered Accountants of Ontario, and president of a consulting management firm. Ms. Drozd has extensive regulatory experience. She has practised as a Certified Management Consultant since 1982.

Dr. Sally F. Zerker was appointed as a part-time member of the Board in June 1997. She holds a Ph.D. in economics from the University of Toronto, and has been a professor at York University since 1970. Dr. Zerker has lectured and published numerous scholarly articles and several books on Canadian economic history and political economy, as well as on the international oil industry.

Arthur Birchenough, P.Eng., was appointed as a part-time member of the Board in February 1999. He is a graduate of McGill University and a professional engineer with more than 35 years of experience in the engineering and construction industries. He has held senior executive positions at AGRA Monenco and Canatom Inc. and is a past Chair of the Energy Council of Canada.

Cathy Spoel was appointed as a part-time member of the Board in October 1999. She is a lawyer with more than 15 years of experience in administrative law, with a focus on land use planning, environmental, municipal and energy law. Ms. Spoel has an honours degree in mathematics and a Master's degree in law, specializing in alternative dispute resolution. She was called to the Ontario Bar in 1983.

Brock Smith became a part-time member of the Board in October 1999. Before retiring from the Ontario Public Service in 1993, Mr. Smith served as Deputy Minister at several ministries, including Treasury and Economics, Environment and Northern Development and Mines. He is currently a public affairs consultant. Mr. Smith holds a Bachelor's degree in commerce and a Master's degree in political science.

Fred Peters was appointed as a part-time Board member in July 2000. Mr. Peters, who has a Master's degree in social work from Carleton University, has had extensive experience working in the public sector, both in Canada and abroad. Most recently, he was a senior advisor with the Lithuanian Ministry of Justice.

Thomas O'Grady, a retired Commissioner of the Ontario Provincial Police, was appointed as a part-time member of the OEB in July 2000, after a distinguished career in law enforcement. Mr. O'Grady is a Member of the Order of Canada, and an Officer of the Order of St. John of Jerusalem. He also holds the 125th Anniversary of the Confederation of Canada Medal and the Police Exemplary Service Medal with Bars.

Departing Board Member

Dr. Roger M. Higgin was appointed as a full-time member of the Board in September 1996. Before joining the OEB, he was General Manager and Chief Operating Officer of Unisearch Associates, Inc. Dr. Higgin held a number of senior positions in the former Ministry of Energy, including that of Assistant Deputy Minister, Programs and Technology Division, and previous served as a member of the Board from 1988 to 1991. He holds a Ph.D. in chemical engineering and a Master's degree in business administration. The Board's Chair, members and staff would like to take this opportunity to thank Dr. Higgin for his outstanding service and dedication during his years at the OEB.

THE OEB AT A GLANCE

WHO WE ARE

The Ontario Energy Board is a regulatory agency of the Government of Ontario. As an independent, quasi-judicial body, the Board derives its mandate and authority from the *Ontario Energy Board Act, 1998*, the *Electricity Act, 1998*, and a number of other provincial statutes.

The Board reports to the Ontario legislature through the Minister of Energy, Science and Technology, but carries out its functions and responsibilities independently. It is an economic regulator with regulatory oversight of natural gas and electricity matters in the province.

WHAT WE DO

The Board is responsible for regulating natural gas and electricity utilities. This includes setting just and reasonable rates.

The Board issues licences and sets codes for most participants in the electricity sector. It also licenses natural gas marketers. The Board's licensing regime is designed to be light-handed, to provide certainty to all market participants, and to facilitate the development of a competitive market.

In recent years, the Board's consumer protection role in the changing energy marketplace has been expanded. As of March 1, 2000, most agents, brokers and retailers of electricity require a licence from the OEB. Natural gas agents, brokers and marketers that sell to low-volume consumers have required a licence since March 1, 1999.

The Board has developed codes of conduct for gas marketers and electricity retailers, and has also established a complaint resolution process for energy consumers. In cases where gas marketers or electricity retailers do not abide by the codes of conduct, the OEB can suspend or revoke their licences.

In the natural gas sector, the Board approves distribution rates for three of Ontario's natural gas distribution utilities – Enbridge Consumers Gas, Union Gas Limited and Natural Resource Gas Limited. The Board also makes recommendations on pipeline construction and the designation of gas storage facilities. In addition, the Board reviews and approves ownership changes of natural gas utilities and franchise agreements for gas distribution in municipalities.

In the electricity sector, the Board licenses distributors, transmitters, wholesalers, generators, retailers and the Independent Electricity Market Operator. It also approves the IMO's budgets and fees. In addition, the Board sets transmission and distribution rates, and the reference price for the standard supply service for consumers who do not choose a competitive retailer.

In addition to establishing licensing standards and codes for electricity market participants, Board approval is also required for the construction of certain types of electricity transmission lines and electricity system interconnections.

The Board is also responsible for approving specific business arrangements involving the regulated parts of Ontario's electricity industry, including:

- *Amalgamations between an electricity distributor and another company;*
- *Acquisition of significant shareholdings of an electricity transmission or distribution company;*
- *Disposal of electricity transmission and distribution assets;*
- *Acquisition of an electricity transmission or distribution company by an electricity generation company; and*
- *Acquisition of electricity generation facilities by an electricity transmission or distribution company.*

How we are structured

The Board's organizational structure includes the office of the Chair, two Vice-Chairs and full and part-time Board members, the office of the General Manager, and three operational branches: Regulatory Affairs; Licensing and Applications; and Corporate Services.

During fiscal 2000 – 2001, the Board operated with a funded complement of 109 positions, including eight part-time Board members and three lawyers. A chart outlining the organization's structure appears on the next page.

Ontario's End-Use Energy Demand 1999
By Type of Energy (Per Cent of Total)

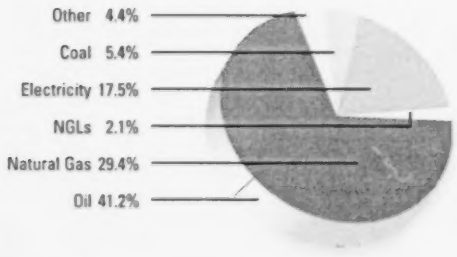

Total End-Use Demand – 2759 Petajoules

Ontario's End-Use Energy Demand 1999
By Sector of Energy (Per Cent of Total)

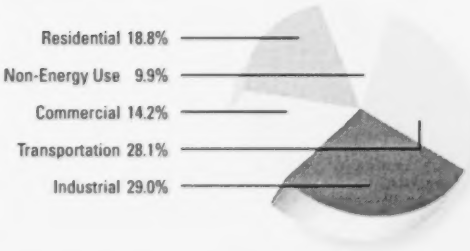

Total End-Use Demand – 2759 Petajoules

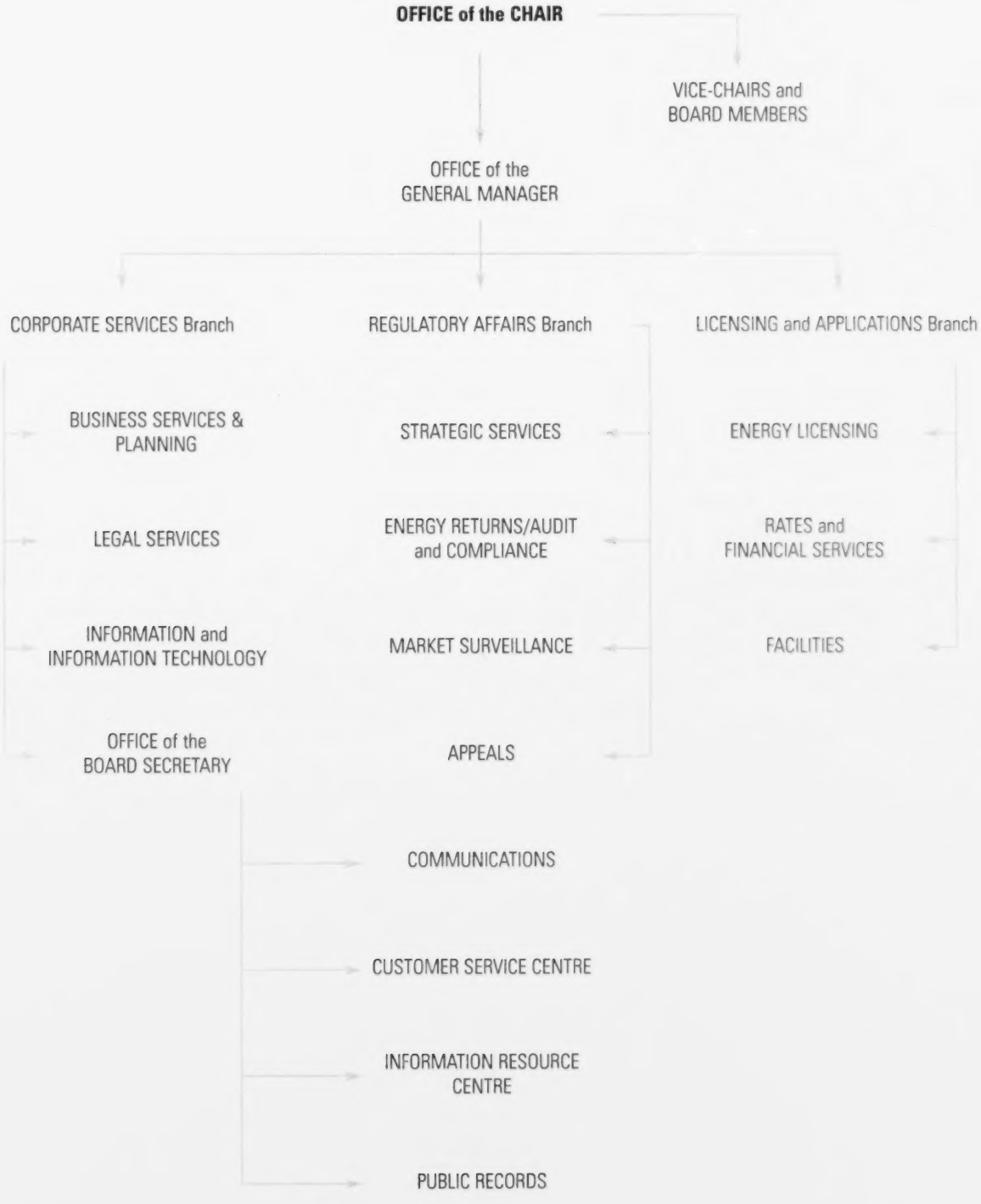
OFFICE of the CHAIR
VICE-CHAIRS and BOARD MEMBERS
OFFICE of the GENERAL MANAGER
CORPORATE SERVICES Branch
REGULATORY AFFAIRS Branch
LICENSING and APPLICATIONS Branch
BUSINESS SERVICES & PLANNING
STRATEGIC SERVICES
ENERGY LICENSING
LEGAL SERVICES
ENERGY RETURNS/AUDIT and COMPLIANCE
RATES and FINANCIAL SERVICES
INFORMATION and INFORMATION TECHNOLOGY
MARKET SURVEILLANCE
FACILITIES
OFFICE of the BOARD SECRETARY
APPEALS
COMMUNICATIONS
CUSTOMER SERVICE CENTRE
INFORMATION RESOURCE CENTRE
PUBLIC RECORDS

OEB Highlights: The Year in Review

During fiscal 2000-2001, the Board carried out its traditional regulatory functions in the natural gas and electricity sectors, while addressing the major challenges of preparing for the opening of Ontario's new, competitive electricity market.

Highlights in Electricity

Electricity market readiness plan developed

Establishing a competitive electricity market in Ontario will mean creating two markets, one for wholesale power sales, and another for retail transactions. When the competitive market opens, The IMO will continue to run the wholesale market, where generators sell electricity to local distribution companies (LDCs) and major electricity consumers.

The IMO is responsible for co-ordinating the readiness of wholesale market participants, while the OEB is co-ordinating retail market readiness, where local distributors and other retailers sell electricity directly to consumers.

During the fiscal year, the Board developed a detailed market readiness plan that sets out timelines, major milestones and key activities for local distribution companies and other participants in the retail electricity market. To be considered ready for the start-up of retail competition, electricity distributors must certify to the Board they have met the milestones and undertaken the key activities prescribed in the Board's readiness plan.

To develop the retail market readiness plan, the Board worked closely with the Retail Market Readiness Task Force, and the IMO, which prepared its own plan for wholesale market participants. The Board's plan includes milestones from the IMO's plan which are relevant to retail market participants.

The OEB and the IMO will monitor participants' progress in achieving the milestones, key activities and other requirements in both the wholesale and retail market readiness plans. When they are satisfied participants are ready to operate in the new competitive market, they will advise the government.

Ontario's Electricity Generation 1999
By Source (Per Cent of Total)

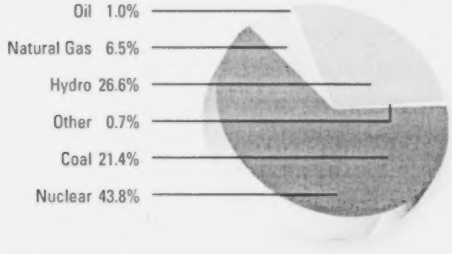

Total Input Energy – 1473 Petajoules
Total End-Use and Losses – 541 Petajoules

Ontario's End-Use Electricity Demand 1999
By Sector (Per Cent of Total)

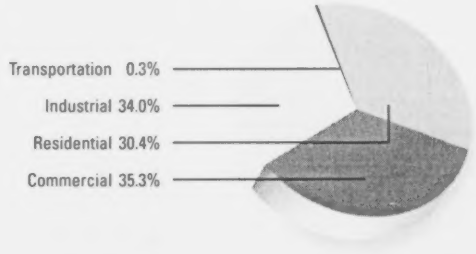

Total End-Use Demand – 483 Petajoules

The transition to performance-based regulation

Like many other energy regulators throughout the world, the Board is moving from the traditional cost-of-service approach to performance-based regulation, or PBR. This type of regulation offers a number of advantages for regulated companies and consumers alike, including greater timeliness and potentially lower regulatory costs.

Perhaps most importantly, PBR provides incentives for regulated companies to realize operating efficiencies that can result in lower costs, while helping them respond more effectively to market forces, both of which should ultimately benefit customers.

During the year, the Board introduced the province's first generation of performance-based rate regulation for electricity distribution. LDCs are allowed to include in rates a return on equity of up to 9.88 per cent, phasing in any rate increases evenly over three years.

The current PBR approved by the Board will remain in effect for three years. After that, a second generation PBR will be developed.

Generic hearing on minister's directive completed

In June 2000, the Minister of Energy, Science and Technology issued a policy directive to the Board on the setting of rates for the distribution of electricity. The minister directed the Board to give the highest priority to protecting "the interests of consumers with respect to prices and the reliability and quality of electric service".

Subsequently, the Board held a generic hearing to give market participants and intervenors an opportunity to comment on the directive, and present their views on its impact on the Board's Distribution Rate Handbook. In September 2000, the Board issued its decision with reasons. The decision requires utilities to phase in any rate increases evenly over three years.

Unbundling Ontario's electricity rates

The traditional approach to rate regulation – in which the OEB holds oral or written hearings – is gradually being displaced by the more modern concept of performance-based regulation, or PBR. PBR offers regulated companies an incentive to provide consumers with better, more efficient service.

For more than 90 years, electricity consumers in Ontario paid a bundled price for electricity that included the costs of producing, transmitting and distributing the power to their homes and businesses.

By contrast, in a competitive electricity market, commodity and delivery charges must be unbundled, or separated, to help consumers determine the costs of the various services they receive, including delivery and commodity costs. Unbundling rates will allow consumers to compare the costs and charges of competing suppliers.

The Board developed a Rate Unbundling and Design model for distribution companies. This model is designed to expedite the processing of LDC rate applications.

This year, LDCs were directed to file their proposed unbundled distribution rates for Board approval, and by the end of March 2001, the Board had received a total of 122 applications. The Board approved a number of these applications during the year and the remainder will be considered next year.

One of the Board's roles is to set just and reasonable rates for electricity distribution. Rate regulation is required since electricity distribution utilities enjoy a natural monopoly.

During fiscal 2000 – 2001, the Board also issued guidelines to LDCs on how to file applications for standard supply service and other regulated charges.

IMO budgets approved

The Board completed its first review of the IMO's proposed annual operating budget and fees this year. Following the review, in August 2000, the Board approved an initial revenue requirement for 2000. Subsequently, in January 2001, the Board approved the IMO's revenue requirement for 2001.

Creating the framework for electricity competition

One of the Board's most significant activities in electricity regulation over the past fiscal year was to design and develop the regulatory framework that will govern Ontario's electricity market. The Board was greatly assisted in this by several stakeholder task forces.

As part of the framework, the Board established several codes with accompanying rules handbooks, guidelines and procedural instructions for participants in the electricity market. The following codes and handbooks, along with the market rules, form the core framework within which the competitive electricity market will operate:

- *the Affiliate Relationships Code;*
- *the Electricity Retailer Code of Conduct;*
- *the Retail Settlement Code;*
- *the Standard Supply Service Code;*
- *the Accounting Procedures Handbook;*
- *the Electricity Distribution Rate Handbook;*
- *the Electricity Distribution System Code; and*
- *the Electricity Transmission System Code.*

After extensive consultation with stakeholders, the Board issued Chapter 10 of the Electricity Distribution Rate Handbook in June 2000. The chapter outlines three ways LDCs can provide standard supply service (SSS): through a fixed reference price; by a third party; or by seeking an exemption to the SSS Code.

The Board also commissioned a report during the year entitled, *A Proposed Basis for Estimating the Standard Supply Reference Price Upon Opening of the Retail Electricity Market in Ontario*. The results of the study were used to set the initial fixed reference price for SSS and the ceiling price for SSS provided by a third party. However the Board will update this study to ensure these prices accurately reflect conditions closer to market opening.

In January 2001, the Board released Chapter 11 of the rate handbook. This chapter sets the standard charges for retail services, and provides guidelines for establishing rates for wholesale market service and retail transmission service.

During the year, the Board amended the section of the Retail Settlement Code concerning how local distribution companies should treat transmission losses in a competitive electricity market.

To explain the regulatory framework to LDC employees, Board staff held information sessions throughout the province during the year.

Board staff worked this year to define the OEB's future surveillance activities in the electricity market. This was in preparation for the Board's future responsibilities for electricity market monitoring and reporting to the minister on the market's fairness, efficiency and competitiveness.

New standards for electronic billing developed

Effective competition in electricity will depend on the ability of retailers and distributors to share up-to-the-minute billing information. To make this possible, a Board advisory committee and working group developed a comprehensive set of standards for electronic business transactions. These standards are designed to allow electricity retailers and distributors to share customer and billing information efficiently, promoting the rapid and accurate settlement of all accounts.

Progress continues in licensing electricity market participants

Under Ontario law, most participants in the province's electricity market will require a licence from the OEB, and be required to follow the various codes established by the Board to govern market behaviour. From the Board's perspective, licensing is both a regulatory tool and a means to ensure that the market functions appropriately.

Electricity market licences are issued according to the nature of the licensee's activity. Several types of licences have been created, including those for generation, transmission, distribution, retailing, wholesale purchasing and selling. The Board also licenses the IMO. By obtaining a licence, the holder is authorized to participate in the market, and is required to abide by the licence conditions.

The Board's director of licensing has the authority to issue, deny or renew electricity licences. Under certain terms and conditions, the director may elect to refer an electricity licence application to the Board. The director's decisions concerning electricity licences can also be appealed to the Board.

During 2000 – 2001, the Board continued to license those who intend to participate in Ontario's competitive electricity market. In all, the Board issued 36 licences to electricity retailers, 28 licences to electricity wholesalers, six to electricity generators, and one licence to an electricity distributor.

By the end of the fiscal year, the Board had issued distribution licences to all municipally owned electricity distribution companies in the province, to Hydro One Networks Inc. and Canadian Niagara Power Company Limited. The Board has also licensed a total of 95 electricity generators, 46 electricity retailers, 35 electricity wholesalers and the IMO. In addition, the Board has issued licences to 27 gas marketers, whose licences allow them to sell gas directly to low-volume customers.

Reviewing mergers, acquisitions, amalgamation and divestitures in electricity

The Board is responsible for reviewing applications for mergers, acquisitions, amalgamations and divestitures (MAADs) in the electricity distribution system. These reviews are designed to protect the interests of consumers by ensuring consistency in quality of service, and financial viability in the electricity sector. By year's end, the Board had received 114 MAADs applications and had approved 69.

Electricity facilities construction

Under the *Ontario Energy Board Act*, companies must obtain a Board order granting leave to construct electricity transmission facilities for all new electricity lines that carry a load of 50 kilovolts or higher, and are more than two kilometres long. The Board reviewed and approved two major transmission projects during the 2000 – 2001 fiscal year.

One of these projects involved building a new intertie, or system connection between Hydro One Networks Inc. and Hydro Quebec in the Ottawa area. The connection is expected to add flexibility to both provincial systems, and facilitate the efficient movement of power in both provinces.

In the other transmission project review, the Board approved an application to build a new 3.5 kilometre, 240 kilovolt transmission line connecting TransAlta's proposed 440 megawatt cogeneration plant in Sarnia to the provincial electricity grid.

Highlights in Natural Gas

Ontario's natural gas industry was deregulated in the mid-1980s to facilitate retail competition. Currently, consumers can purchase their gas supply from their local distribution company, or from a third party gas marketer. Gas marketers that sell to low-volume consumers must be licensed by the Board.

There are three regulated gas distribution utilities in Ontario, Enbridge Consumers Gas, Union Gas Limited and Natural Resource Gas Limited. These companies have the right to distribute natural gas within defined franchise areas.

Gas distributors must obtain the Board's approval for the rates they charge their customers. These rates cover the cost of purchasing, transmitting, storing and distributing the gas. The Board is ultimately responsible for ensuring that distribution gas rates consumers pay to distributors are just and reasonable.

Rising gas prices

In Ontario, natural gas distributors make a profit only on the cost of distributing the gas to consumers. They are not allowed to profit on the gas they supply to their direct customers. But when the commodity cost of gas paid by distributors goes up or down, they are permitted to pass the increases or decreases on to consumers.

During the past year, market forces led to dramatic increases in the wellhead price of natural gas. As a result of these commodity price increases, the Board processed several applications from natural gas distributors seeking to pass on the higher costs.

Ontario's End-Use Natural Gas Demand 1999
By Sector (Per Cent of Total)

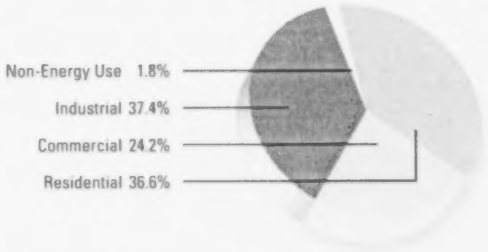

Total End-Use Demand – 811 Petajoules

Major rate applications reviewed

At the end of the 2000-2001 fiscal year, the Board was in the process of reviewing two natural gas rate applications from Union Gas Limited, one from Enbridge Consumers Gas, and one application from Natural Resource Gas Limited.

One of Union Gas Limited's applications included a proposal to unbundle its rates for upstream transportation and storage, and a proposal for a comprehensive, performance-based rate-setting plan. The Board completed an oral hearing on the application in August 2000, and the decision was pending at the end of the fiscal year.

The application from Enbridge Consumers Gas, involving the company's proposed gas rates for the 2001 fiscal year, was being considered at year's end.

Proposed gas distribution access rule

This year, the Board issued a proposed Gas Distribution Access Rule that establishes principles and standards for business transactions between gas distributors and marketers, as well as between distributors and their customers. At the end of the fiscal year, the Board was reviewing stakeholder comments on the proposed rule.

New Model Gas Franchise Agreement

In December 2000, the Board issued the new 2000 Model Franchise Agreement, which replaces an agreement that was developed in 1987. The new agreement was developed in close co-operation between the Board and its staff, and representatives of gas distributors and municipalities. It sets model terms and conditions for gas companies that distribute gas in municipalities across the province.

During the fiscal year, more than 60 interim extensions to municipal gas franchise agreements were approved. These extensions will allow municipalities and gas distributors to take advantage of the new Model Franchise Agreement.

Pipeline expansions get go-ahead

During the year, the Board dealt with a number of applications for major pipeline expansions, to increase existing gas transmission or distribution facilities, or to provide gas service to new areas of the province. Projects included the Hensall Reinforcement, the Sudbury Reinforcement, the Thames River Replacement Project, the Mariposa/Scugog expansion, and the Braeside expansion.

During 2000-2001, the Board also dealt with regulations concerning the designation of three gas storage pools in the province.

CORPORATE ACHIEVEMENTS

As Ontario's energy sector grows more complex for consumers who have more energy choices, the Board's regulatory role is changing, and it is acquiring a higher public profile. As customers are being called on to make more sophisticated, better-informed decisions, consumer education is becoming an increasingly important activity for the Board.

During the year, the Board addressed several emerging organizational priorities, including consumer education, media and stakeholder relations, administrative streamlining and electronic regulatory filing.

Customer Service Centre provides information for consumers

This year, the Board's Customer Service Centre – which began operating in March 2000 – saw a steady increase in the number of requests for information. Over the year, staff at the centre fielded 31,000 telephone, mail and e-mail enquiries on gas and electricity-related issues. By year's end, the centre was handling between 3,600 and 3,700 calls a month, a significant increase from 1,200 in the first month of operation.

In March, 2001, the Board installed an interactive voice response system to deliver better service to customers. This user-friendly system is fully bilingual, and features a series of interconnected menus that help callers get the information they need quickly.

Most of the enquiries received at the Customer Service Centre are relatively straight-forward requests for general information or specific questions about the energy sector; however, some calls are from energy consumers with problems or complaints.

The customer service staff does its best to help callers resolve complaints quickly and satisfactorily. Complainants are urged to try to resolve their problems directly with their utility, marketer or retailer. This approach usually works well.

This year, the Board adopted a new approach to deal with those cases where a resolution between the disputing parties seems unlikely. In these cases, staff now refer the complainants to a third-party resolution company, which works with all parties to resolve disputes.

Focusing on communications

During fiscal 2000-2001, the OEB adopted a new corporate communications plan. The plan reflects the changes in the Board's roles and responsibilities made in the *Energy Competition Act, 1998*. The communications plan covers a wide array of Board activities, ranging from consumer education and media relations, to stakeholder management.

To enhance its communications and public information activities, the Board re-designed its Internet Web site at www.oeb.gov.on.ca during the year. Several of the site's features were improved, offering visitors better access speed, improved navigation and information retrieval ability, and a broader range of information on Ontario's energy sector.

The site provides the public with access to significant Board decisions and important regulatory documents, including licences, codes, and handbooks. Also available on the site are consumer fact sheets, brochures, news releases and presentations, as well as links to energy-related and regulatory sites.

Looking ahead to high-tech hearings

As Ontario's energy sector grows more complex, more efficient operations are vital to the Board's ability to carry out its mandate. This year, the Board made significant progress in bringing technological advances such as electronic regulatory filing, shared databases and fully automated hearings to the Board.

Board staff worked closely on the Electronic Regulatory Filing project with their federal counterparts at the National Energy Board, and with regulated Ontario utilities and other stakeholders, to ensure a consistent approach and compatible standards for electronic filings.

To prepare for electronic hearings, a major remodeling of its hearing rooms in Toronto was undertaken. With new, modular furniture, and a more flexible layout, the Board's hearing rooms can now be easily reconfigured to accommodate hearings, meetings, seminars and presentations. Traditional desks and chairs are being replaced by state-of-the-art workstations. Each one will be wired to accommodate a range of functions.

In the coming years, the Board will continue to work on the many major issues and challenges, to further improve its regulatory technology. These issues include the security and confidentiality of information, consistency of format, simultaneous translation and distribution of documents, and facilitating multi-party access to electronic submissions.

Streamlining the hearing process

In 2000-2001, the Board convened an ad hoc committee to review the existing hearing process, and assess potential changes that can help resolve issues more effectively. The goal is to make the Board's hearing process as timely and cost-effective as possible, while reducing the administrative burden associated with traditional hearings.

The committee's work led to a number of suggestions for pilot projects that will assess the potential benefits of changes in the Board's pre-filing requirements, and refinement of issue lists.

The Board also began a review of its formal Rules of Practice and Procedure in the past year. These rules are designed to clarify the Board's requirements and processes to applicants and interveners, and give procedural guidance to everyone who does business with the OEB. This review was needed because of changes to the Board's roles and responsibilities that were introduced in the *Energy Competition Act, 1998*.

Intervenor funding update

The Board has the authority to grant cost awards to intervenors at Board hearings. This year, intervenors received $1,286,459 in cost awards.

In light of the Board's expanded mandate, staff initiated a review of the cost award process this fiscal year. A committee is reviewing the process and recommendations are expected in the next fiscal year.

Financial Report

for April 1, 2000 to March 31, 2001

The Ontario Energy Board is a regulatory agency of the Government of Ontario, and is funded by the government's Consolidated Revenue Fund, or CRF. The Board is subject to the government's financial and administrative policies, as established by the Management Board of Cabinet and the Minister of Finance. The Board is a full cost recovery agency, and all monies collected on its behalf are paid into the CRF.

The Board submits its annual budget to the Ministry of Energy, Science and Technology for incorporation into the Ministry's estimates, which are presented first to the Management Board of Cabinet and then to the provincial legislature for approval. A table summarizing the Board's financial data for the fiscal year 2000-2001 appears on the next page.

Recovering Board costs

The Board became a 100 per cent cost recovery agency on April 1, 1992. Initially, the Board recovered all its costs by assessing them against applicants – usually the gas utilities and the former Ontario Hydro – that were involved in hearings and related activities. After each hearing, the Board invoiced the appropriate applicant. The amount of the invoice included direct expenses incurred as a result of the hearing, and a contribution towards the Board's fixed costs, such as general overheads and payroll.

Beginning in 1999-2000, however, the method for recovering the Board's costs changed significantly, resulting from changes to the *Ontario Energy Board Act, 1998*, which provides for recovery of the Board's costs in three ways. First, the act gives the Board the authority to set and charge fees approved by the minister, such as licence fees, application fees and other fees. Second, the act allows the Board to make an annual assessment of all the fixed costs and expenses it incurs in carrying out its duties. Third, the act gives the Board the ability to recover costs that are incurred directly by the Board and associated with the conduct of its proceedings.

In practice, most of the Board's operating costs are currently recovered through an annual cost assessment process, according to a formula specified in a regulation made under the act.

OEB Spending Analysis F/Y 2000–2001 ($)

Standard Account	Printed Estimates (1)	Actual Expenditures (2)
Salaries and wages	5,772,000	5,226,638
Employee Benefits	1,032,300	812,575
Transportation & Communication	830,400	542,475
Services	7,358,400	6,244,313
Supplies & Equipment	763,300	292,763
Total	15,756,400	13,118,764

(1) Approved Budget as of April 1, 2000

(2) Preliminary actuals

OEB Cost Recovery Analysis F/Y 2000–2001 ($)

Account	Actual Non-Tax Revenue	(1)
Cost Assessment	13,390,200	(2)
Hearing Costs	156,423	
Application Filing Fees	62,541	
Miscellaneous	380	
Prior Year Recoveries	536,245	(3)
Total	14,145,789	(4)

(1) As reported on the cash method ($)

(2) F/Y 2000-2001 Cost Assessment (based on estimated expenditures) broken down, by class of payer as follows

Electricity Distribution	5,530,559
Electricity Transmission	3,671,960
Gas Utilities	4,187,681
Total Amount Collected	13,390,200

(3) Collection of outstanding accounts receivables from the prior year in respect of proceedings and the annual Cost Assessment

(4) Preliminary actuals

How to contact the Board:

The Ontario Energy Board is located at:

2300 Yonge Street, Suite 2601
P.O. Box 2319
Toronto, ON M4P 1E4
Telephone: (416) 481-1967 or
Toll-free in Canada at 1-888-OEBOARD (632-6273)
Fax: (416) 440-7656

The Board's Web site is located at:
http://www.oeb.gov.on.ca.

To reach the OEB Customer Service Centre, call:
Toll free: 1-877-632-2727
In Toronto: (416) 314-2455

Copies of this annual report, as well as other Board publications, may be obtained through the Board, and are available on the Web site.

ISSN 0317-4891

Ontario

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

2000-2001

RAPPORT ANNUEL

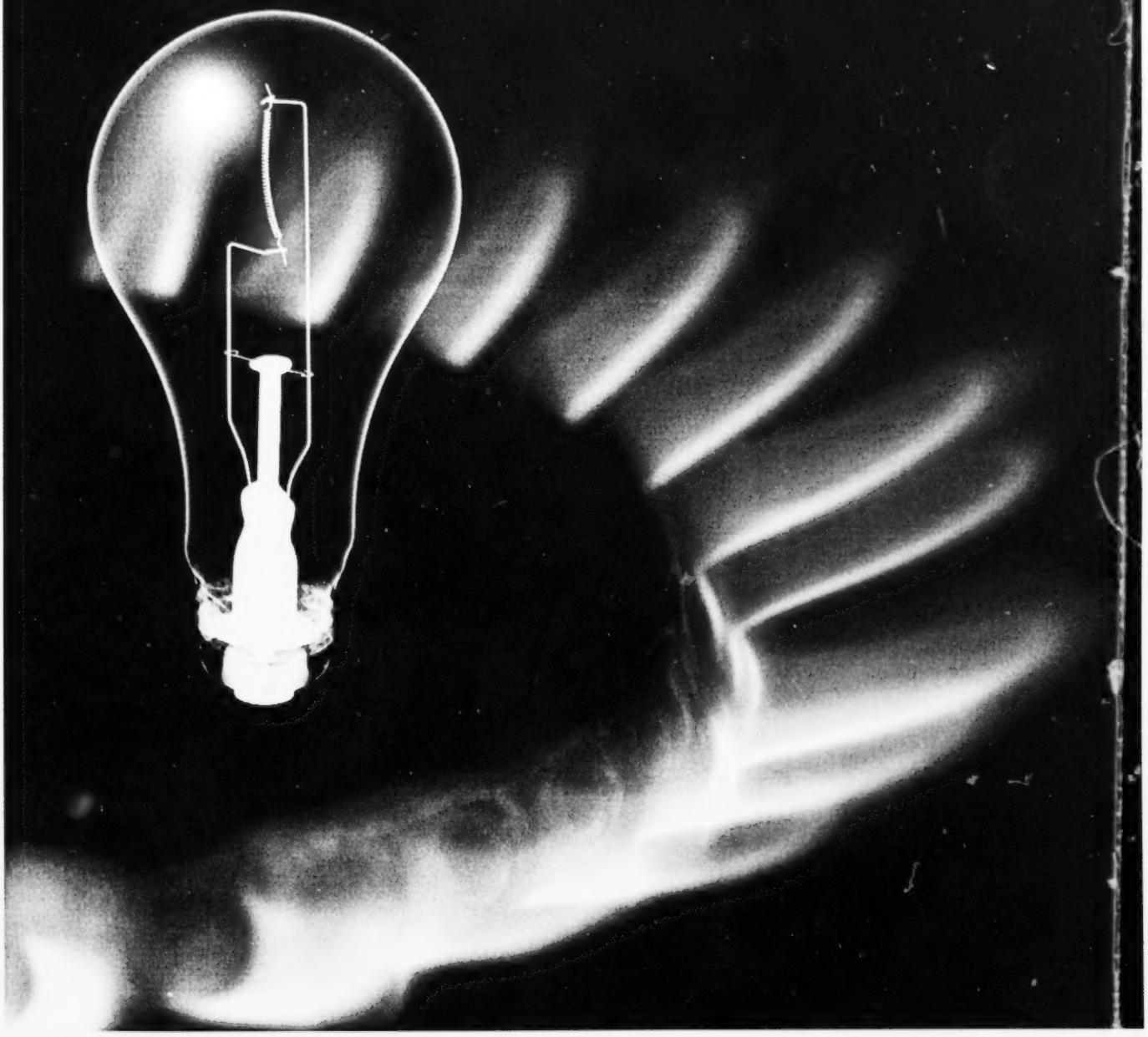

Ministry of Energy, Science and Technology

Office of the Minister

Hearst Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 2E1
Tel (416) 327-6715
Fax (416) 327-6754

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Bureau du ministre

Édifice Hearst
900, rue Bay
Toronto ON M7A 2E1
Téléphone (416) 327-6715
Télécopieur (416) 327-6754

L'honorable Hilary M. Weston
Lieutenante-gouverneure de la province de l'Ontario

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de la Commission de l'énergie de l'Ontario décrivant les activités de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, votre Honneur, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Jim Wilson

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président 2

Membres de la Commission – 2000-2001 4

Coup d'œil sur la Commission de l'énergie de l'Ontario 7

Journal de l'année : faits saillants de l'exercice 2000-2001 10

États financiers pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001 20

MOT DU PRÉSIDENT

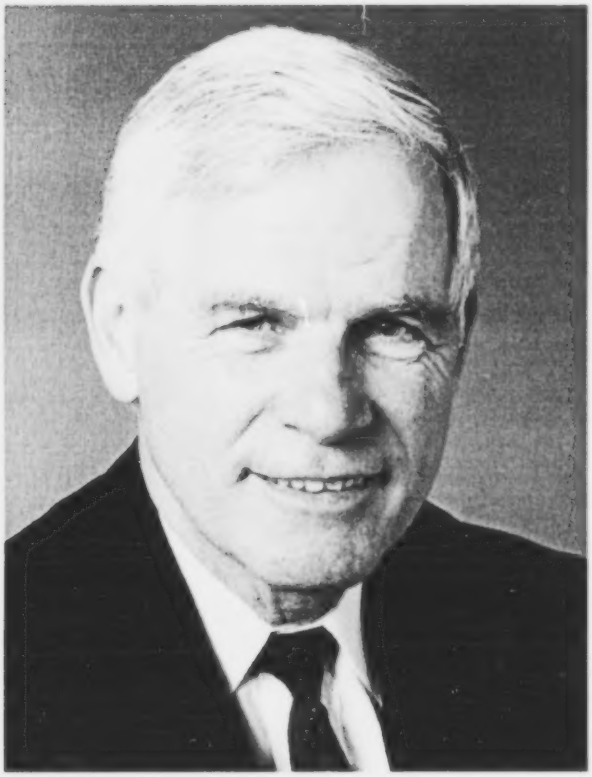

Ce fut une période particulièrement occupée pour les membres et le personnel de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). En effet, nous avons dû réaliser nos activités de réglementation traditionnelles dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité tout en nous préparant au nouveau marché concurrentiel de l'électricité en Ontario.

Au cours des dernières années, les rôles et responsabilités de la Commission ont été modifiés à mesure que nous effectuons le passage d'un organisme purement réglementaire à une entité qui sera investie de grandes responsabilités administratives dans le nouveau marché de l'électricité. Cette évolution complexe a imposé une charge de travail additionnelle importante aux membres et au personnel de la Commission qui se sont montrés à la hauteur des circonstances en faisant preuve de leur dévouement et leur professionnalisme habituels.

Comme au cours des dernières années, l'exercice financier 2000-2001 a donné lieu à une vaste coopération et consultation entre la Commission et les intervenants œuvrant dans le domaine de l'énergie de la province. En fait, il n'aurait jamais été possible de réaliser des progrès aussi importants sans le dur labeur des groupes et des personnes travaillant à l'externe. Ces personnes, qui ont si généreusement fourni de leur temps, de leur expérience et de leur expertise, ont aidé la Commission à traiter de nombreux dossiers complexes.

Par exemple, dans le secteur du gaz naturel, le personnel de la Commission a fait parvenir aux intervenants de l'industrie et aux autres parties intéressées le projet de règlement pour l'accès à la distribution du gaz. Le contrat de franchise type pour le gaz (2000), qui est un autre jalon important du travail réalisé au cours de l'année, a également été élaboré en étroite collaboration avec les intervenants.

Dans le secteur de l'électricité, la Commission a joué un rôle de chef de file en veillant à ce que les détaillants participants soient prêts du point de vue technique au nouveau marché concurrentiel de l'électricité de l'Ontario. Le Groupe de travail chargé de la préparation au nouveau marché, dirigé par la Commission avec l'aide de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), a joué un rôle déterminant dans cette activité. La SIGMÉ sera chargée de rendre compte de l'état de préparation du marché de gros. Par l'entremise du groupe de travail, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les intervenants pour fixer les principales étapes, activités et dates afin de veiller à ce que tous les participants soient prêts pour l'ouverture du marché. La Commission informera le ministre de l'état de préparation du marché de détail.

Cette année, la Commission a également pu tirer avantage des conseils d'intervenants lors de réalisation d'autres tâches comme l'élaboration de divers règlements, codes, guides et lignes directrices.

Au cours de l'année, la Commission a continué à œuvrer pour rationaliser et améliorer l'efficacité de ses procédures et de ses processus de réglementation. Cette tâche, qui comprend des efforts pour promouvoir les transactions électroniques, les audiences électroniques ainsi que d'autres méthodes de travail plus efficaces, permettra l'instauration d'un régime de réglementation économique, transparent, léger et juste pour l'électricité et du gaz naturel.

Un autre point saillant de l'année écoulée est le travail fructueux de quatre importants comités techniques de la Commission en ce qui concerne les tarifs, les fusions et les acquisitions ainsi que les installations. Une proportion croissante du travail en matière de réglementation est accomplie par l'entremise de ces comités, ce qui permet à la Commission de traiter plus efficacement et plus rapidement les questions liées à l'application de la réglementation.

Au cours de l'année, la Commission a joué un rôle vital dans la restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario. La Commission a débuté l'examen des premières demandes de tarifs dégroupés présentées par des distributeurs d'électricité et elle a approuvé 69 des 114 demandes de fusion, d'acquisition et de désinvestissement touchant le secteur de la distribution d'électricité.

Nous avons mené à bien d'importantes réalisations cette année, mais il reste beaucoup à faire au cours des mois à venir au fur et à mesure que l'Ontario entrera dans une nouvelle ère de concurrence dans le domaine de l'électricité.

Je tiens à remercier, à titre de président de la Commission et au nom de tous les consommateurs d'énergie ontariens, les membres et le personnel de la Commission ainsi que les nombreux intervenants pour leur contribution remarquable à l'atteinte de nos objectifs au cours des douze derniers mois.

Floyd Laughren

Président

Membres de la Commission 2000-2001

Floyd Laughren, président

Floyd Laughren a été nommé président de la Commission de l'énergie de l'Ontario en mars 1998 et nommé pour une autre période de trois ans en mars 2001. M. Laughren a été nommé président après 27 années de carrière en politique provinciale comme député de la circonscription de Nickel Belt. À son départ à la retraite, M. Laughren, qui a été élu pour la première fois en 1971, était le député ayant le plus d'ancienneté à l'Assemblée législative de l'Ontario. Parmi ses nombreux accomplissements, il a été notamment ministre des Finances et vice-premier ministre sous le gouvernement de Bob Rae, chargé des anciens ministères du Trésor et de l'Économie, du Revenu et des Institutions financières. M. Laughren a également présidé le Conseil des politiques et des priorités du Conseil des ministres ainsi que le Conseil du Trésor et a siégé au Sous-comité ministériel de l'aide à l'industrie.

Avant son élection en 1971, M. Laughren a enseigné l'économie au Collège Cambrian d'arts et de technologie appliqués de Sudbury et a également travaillé dans le secteur du détail dans l'Ouest canadien. Il est titulaire d'un diplôme en affaires de l'Université polytechnique Ryerson et d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université York.

George Dominy, vice-président

Nommé vice-président de la CEO en juin 1993, George Dominy possède une vaste expérience dans le domaine de l'énergie tant dans le secteur privé que public. Auparavant, il était à la tête de la Direction de l'électricité, du pétrole et du gaz du ministère de l'Énergie. Il est titulaire d'une maîtrise en mathématiques de l'Université de Cambridge.

Paul Vlahos, vice-président

Paul Vlahos, qui est membre à temps plein de la Commission depuis octobre 1994, a été nommé vice-président de la Commission de l'énergie de l'Ontario en avril 2000. Avant sa nomination, M. Vlahos a occupé divers postes dans le secteur du gaz naturel et à la Commission de l'énergie de l'Ontario. Il a également été directeur général de la Commission ontarienne des services téléphoniques. Par ailleurs, M. Vlahos a enseigné l'économie à l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Guelph. M. Vlahos est depuis 1999 président de l'Association des membres des tribunaux de services publics au Canada.

Membres à temps plein

Sheila Halladay est avocate et a été nommée membre à temps plein de la Commission en avril 1999. Auparavant, M^me^ Halladay était associée dans un grand cabinet d'avocats où elle était chargée du secteur des entreprises. Titulaire d'un baccalauréat ès arts, d'un baccalauréat ès sciences et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Windsor, elle possède aussi une maîtrise en droit de l'Université Columbia.

Dr. Malcolm Jackson a été nommé membre de la Commission en mars 2000. Depuis dix ans, M. Jackson dirige une société d'experts-conseils en économie et en finances qui se spécialise dans le domaine de l'énergie et des services publics. Il a également été administrateur dans plusieurs entreprises privées. Il a siégé à la Commission de 1986 à 1989, après avoir occupé divers postes de cadre supérieur dans des sociétés de production de pétrole et de gaz ainsi que des compagnies de construction d'oléoducs. De 1996 à 2000, il a été directeur-fondateur et trésorier du Toronto Community Care Access Centre. M. Jackson est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en sciences, de même que d'une maîtrise en administration des affaires.

Ken McCann a été nommé membre à temps plein de la CEO en septembre 2000. Nommé citoyen de l'année à Orillia en 1988, M. McCann compte neuf années d'expérience de la vie municipale. Il a été maire de 1997 à 2000. Propriétaire et exploitant de la McCann Electric Limited depuis 20 ans, il compte un total de 37 années d'expérience dans les milieux industriels, commerciaux et de la fabrication.

Bob Betts, un ingénieur en mécanique, est devenu membre à temps plein de la Commission en mars 2001. M. Betts a travaillé pour Shell Canada Limitée à Toronto pendant dix ans avant d'exploiter une entreprise de construction mécanique à Gravenhurst, où il a également exercé les fonctions de maire. M. Betts est diplômé de l'Université Waterloo où il a obtenu en 1971 un diplôme en génie mécanique.

Membres à temps partiel

Judith Simon est une spécialiste des questions scientifiques relatives à l'environnement. Elle est membre à temps partiel de la Commission depuis mai 1992. Avant sa nomination, elle avait occupé divers postes de gestion au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi qu'au ministère de l'Environnement. Elle avait également participé aux travaux de planification énergétique de l'ancien ministère de l'Énergie. Aujourd'hui, elle est experte-conseil dans le domaine des évaluations environnementales et de la planification stratégique.

F. Anne Drozd fait partie de la Commission, à temps partiel, depuis avril 1993. Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et présidente d'une société de conseil en gestion, M^me^ Drozd travaille comme conseillère agréée en gestion depuis 1982 et possède une vaste expérience dans le domaine de la réglementation.

Dr. Sally F. Zerker a été nommée membre à temps partiel de la Commission en juin 1997. Elle est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Toronto et enseigne à l'Université York de Toronto depuis 1970. M^me^ Zerker a donné des conférences et publié de nombreux ouvrages et articles sur l'histoire économique et la politique économique du Canada de même que sur l'industrie internationale du pétrole.

Arthur Birchenough, ing., a été nommé membre à temps partiel de la Commission en février 1999. Diplômé de l'Université McGill, M. Birchenough est un ingénieur comptant 35 années d'expérience dans l'industrie du génie et de la construction. Il a été cadre supérieur à AGRA Monenco et Canatom Inc. M. Birchenough est présentement conseiller principal au Collège Sheridan.

Cathy Spoel a été nommée membre à temps partiel de la Commission en octobre 1999. Elle est avocate et compte plus de 15 ans d'expérience en droit administratif, en particulier en ce qui concerne la planification de l'utilisation du sol et le droit relatif à l'environnement, aux municipalités et à l'énergie. M^me^ Spoel est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques et d'une maîtrise en droit axée sur le règlement extrajudiciaire de conflits. Elle est membre du Barreau de l'Ontario depuis 1983.

Brock Smith a été nommé membre à temps partiel de la Commission en octobre 1999. Avant de quitter la fonction publique de l'Ontario pour prendre sa retraite en 1993, il a été sous-ministre dans divers ministères et organismes publics, notamment aux ministères de l'Économie, de l'Environnement et du Développement du Nord et des Mines, de même qu'au Conseil du Trésor. M. Smith, qui est maintenant conseiller en relations publiques, est titulaire d'une maîtrise en sciences politiques et d'un baccalauréat en commerce.

Fred Peters a été nommé membre à temps partiel de la Commission en juillet 2000. M. Peters, qui possède une maîtrise en service social de l'Université de Carleton, possède une vaste expérience du secteur public, tant au Canada qu'à l'étranger. Plus récemment, il a été conseiller principal pour le ministre lituanien de la justice.

Thomas O'Grady, un commissaire de police retraité de la Police provinciale de l'Ontario, a été nommé membre à temps partiel de la Commission en juillet 2000, après une brillante carrière dans les services de police. M. O'Grady est membre de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il est également décoré de la Médaille commémorative de la Confédération du Canada et de la Médaille de la Police, avec barrettes, pour services distingués.

Membre sortant de la Commission

Dr. Roger M. Higgin a été nommé membre à temps plein en septembre 1996. Avant sa nomination, il occupait le poste de directeur général et chef de l'exploitation de la société Unisearch Associates, Inc. M. Higgin a occupé diverses fonctions de cadre supérieur à l'ancien ministère de l'Énergie, y compris celui de sous-ministre adjoint - Division des programmes et de la technologie et a auparavant été membre de la Commission de 1988 à 1991. Il est titulaire d'un doctorat en génie chimique et d'une maîtrise en administration des affaires. Le président, les membres et le personnel de la CEO tiennent à le remercier pour les services et le dévouement remarquables dont il fait preuve au cours des années qu'il es passées à la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Coup d'œil sur la Commission de l'énergie de l'Ontario

Qui nous sommes

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est un organisme de réglementation du gouvernement de l'Ontario. À titre de tribunal indépendant et quasi judiciaire, la Commission tire son mandat et ses pouvoirs de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité* ainsi que d'un certain nombre d'autres lois provinciales.

Bien que la Commission rend compte à l'Assemblée législative par l'entremise du ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, elle s'acquitte de ses responsabilités et remplit ses fonctions sans lien de dépendance. La Commission est un régulateur économique qui exerce une surveillance réglementaire pour les questions liées au gaz naturel et à l'électricité dans la province.

Ce que nous faisons

La Commission est chargée de réglementer les services de gaz naturel et d'électricité. Cette tâche comprend l'établissement de tarifs justes et raisonnables.

La Commission de l'énergie délivre les permis et fixe les codes pour la plupart des participants du secteur de l'électricité. Elle délivre également des permis aux détaillants en gaz naturel. Le régime d'attribution des permis de la CEO est conçu pour alléger le processus, assurer plus de certitude à tous les participants du marché et faciliter le développement d'un marché concurrentiel.

Au cours des dernières années, la Commission a joué un rôle plus important en matière de protection des consommateurs dans un marché de l'énergie en pleine évolution. Depuis le 1er mars 2000, tout agent, courtier et détaillant en électricité doit détenir un permis délivré par la CEO. Les agents, détaillants et courtiers qui vendent à des consommateurs à faible volume doivent détenir un permis depuis le 1er mars 1999.

La Commission a élaboré des codes de conduite pour les agents de commercialisation et les détaillants en gaz et en électricité et a également établi un processus de règlement des plaintes pour les consommateurs énergétiques. Lorsque les agents de commercialisation ou les détaillants en gaz et en électricité ne respectent pas les codes de conduite, la CEO peut suspendre ou révoquer leur permis.

Dans le secteur du gaz naturel, la Commission approuve les tarifs de distribution de trois sociétés de distribution de gaz, soit les sociétés Enbridge Consumers Gas, Union Gas Limited et Natural Resource Gas Limited. La CEO formule également des recommandations relativement à la construction de gazoducs et à la désignation d'installations de stockage du gaz. En outre, la Commission de l'énergie de l'Ontario étudie et approuve les changements dans la propriété d'entreprises de services publics pour le gaz naturel et les contrats de franchise pour la distribution du gaz dans les municipalités.

Pour le secteur de l'électricité, la CEO est chargée de la délivrance de permis pour les distributeurs, les transporteurs, les grossistes, les producteurs, les détaillants et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ). Elle approuve également le budget et le barème des droits de la SIGMÉ. De plus, la Commission fixe les tarifs de transport et de distribution et le prix de référence pour les services d'approvisionnement ordinaire pour les consommateurs qui ne choisissent pas de détaillant concurrentiel.

Outre l'établissement de normes et de codes pour la délivrance de permis pour les participants au marché de l'électricité, la CEO approuve également la construction de certains types de lignes de transport d'électricité et les interconnexions des réseaux électriques.

La CEO est également chargée d'approuver les arrangements commerciaux précis touchant certaines parties réglementées de l'industrie de l'électricité en Ontario, notamment :

- *les fusions entre les distributeurs d'électricité et d'autres sociétés;*
- *l'acquisition d'un nombre important d'actions d'une société de distribution ou de transport d'électricité;*
- *l'aliénation d'éléments d'actif de distributeurs et de transporteurs d'électricité;*
- *l'acquisition d'un transporteur ou d'un distributeur d'électricité par un producteur;*
- *l'acquisition d'installations de production d'électricité par un transporteur ou un distributeur.*

Structure de la Commission de l'énergie de l'Ontario

La structure organisationnelle de la CEO comprend un président, deux vice-présidents, des membres de la Commission à temps plein et à temps partiel, un directeur général et trois directions opérationnelles soit la Direction des services internes, la Direction des demandes et de la délivrance des permis et la Direction de la réglementation.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Commission comptait un effectif total de 109 personnes comprenant huit membres de la Commission à temps partiel et trois avocats. Un diagramme illustrant la structure de l'organisme figure à la page suivante.

Demande en énergie d'utilisation finale – Ontario 1999

Par type d'énergie (pourcentage du total)

Demande totale d'utilisation finale – 2759 petajoules

Demande en énergie d'utilisation finale – Ontario 1999

Par secteur d'énergie (pourcentage du total)

Demande totale d'utilisation finale – 2759 petajoules

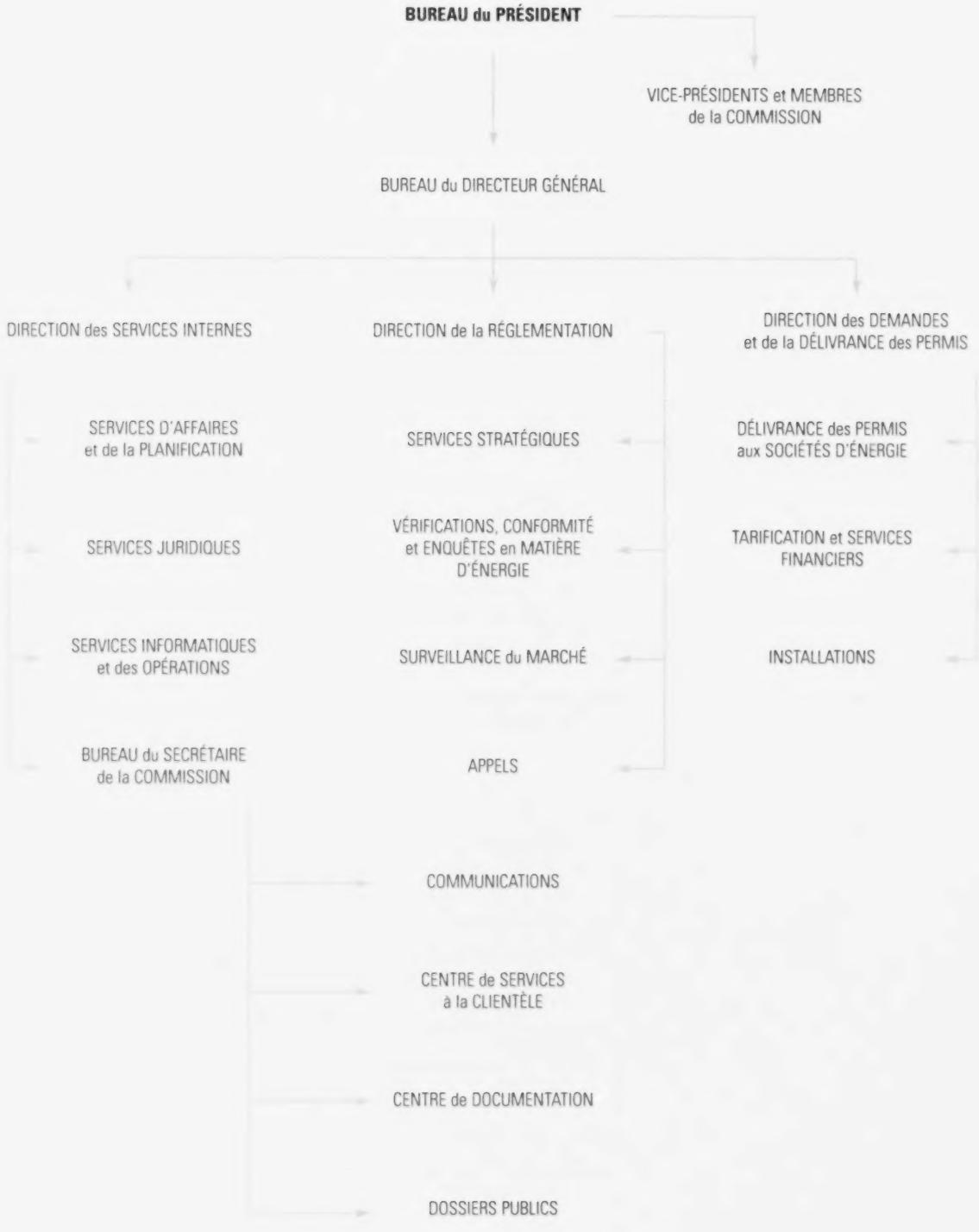
BUREAU du PRÉSIDENT
VICE-PRÉSIDENTS et MEMBRES de la COMMISSION
BUREAU du DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTION des SERVICES INTERNES
DIRECTION de la RÉGLEMENTATION
DIRECTION des DEMANDES et de la DÉLIVRANCE des PERMIS
SERVICES D'AFFAIRES et de la PLANIFICATION
SERVICES JURIDIQUES
SERVICES INFORMATIQUES et des OPÉRATIONS
BUREAU du SECRÉTAIRE de la COMMISSION
SERVICES STRATÉGIQUES
VÉRIFICATIONS, CONFORMITÉ et ENQUÊTES en MATIÈRE D'ÉNERGIE
SURVEILLANCE du MARCHÉ
APPELS
DÉLIVRANCE des PERMIS aux SOCIÉTÉS D'ÉNERGIE
TARIFICATION et SERVICES FINANCIERS
INSTALLATIONS
COMMUNICATIONS
CENTRE de SERVICES à la CLIENTÈLE
CENTRE de DOCUMENTATION
DOSSIERS PUBLICS

JOURNAL DE L'ANNÉE : FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2000-2001

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, la CEO a réalisé ses activités de réglementation traditionnelles dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité, tout en relevant les défis de taille présentés par la préparation pour l'ouverture du nouveau marché concurrentiel de l'électricité en Ontario

FAITS SAILLANTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

Élaboration du plan de préparation au marché de l'électricité

L'établissement d'un marché concurrentiel de l'électricité en Ontario signifiera la création de deux marchés, un pour la vente en gros d'électricité et un autre pour les transactions au détail. Une fois le marché concurrentiel ouvert, la SIGMÉ continuera de diriger le marché de la vente en gros que les producteurs utiliseront pour vendre de l'électricité aux distributeurs locaux et aux consommateurs d'électricité de grande taille.

La SIGMÉ est chargée de coordonner la préparation des participants au marché de vente en gros tandis que la CEO coordonne le marché de la vente au détail d'électricité servant aux distributeurs locaux et aux autres détaillants à vendre leur électricité directement aux consommateurs.

Au cours de l'exercice financier, la Commission a mis au point un plan détaillé de préparation au marché qui indique le calendrier, les principales étapes et activités pour les distributeurs locaux et les autres participants au marché de l'électricité au détail. Avant d'être considérés comme prêts pour le début de la concurrence du marché au détail, les distributeurs d'électricité doivent donner la preuve à la Commission qu'ils ont suivi les étapes et entrepris les activités principales prévues dans le plan de préparation de la CEO.

Production d'électricité en Ontario, 1999
Par source (pourcentage du total)

Production totale d'énergie – 1473 petajoules

Usage d'électricité en Ontario, 1999
Par secteur (pourcentage du total)

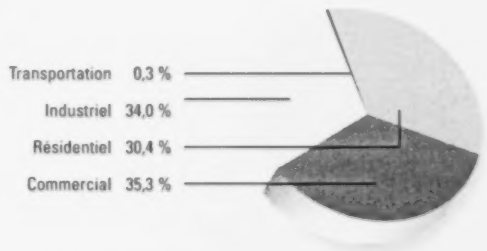

Demande totale d'utilisation finale – 483 petajoules

Utilisation finale et pertes totales – 541 petajoules

Pour l'élaboration du plan détaillé de préparation au marché de détail, la Commission a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de travail chargé de la préparation au nouveau marché au détail et la SIGMÉ, qui a préparé son propre plan pour les participants du marché en gros. Le plan de la CEO comprend les étapes définies dans le plan de la SIGMÉ qui sont applicables aux participants du marché au détail.

La CEO et la SIGMÉ contrôleront les progrès accomplis par les participants en ce qui concerne le respect des étapes, les activités principales et les autres exigences contenues dans les plans de préparation au marché en gros et au marché au détail. Dès que ces deux organismes seront convaincus que les participants sont prêts à évoluer dans le nouveau marché concurrentiel, ils en informeront le gouvernement.

Transition à une réglementation axée sur la performance

Comme plusieurs organismes de réglementation de l'énergie du monde, la Commission passe d'une approche de coût par service à une réglementation axée sur la performance ou RAP. Ce type de réglementation offre un certain nombre d'avantages aux entreprises réglementées de même qu'aux consommateurs, notamment une plus grande rapidité de service et des coûts de réglementation potentiellement moins élevés.

En outre, et il s'agit peut-être là du point le plus important, la réglementation axée sur la performance incite les entreprises réglementées à acquérir une efficience d'exploitation qui peut entraîner une diminution des coûts tout en leur permettant de réagir plus efficacement aux forces du marché, ce qui devrait, au final, avantager les consommateurs.

Au cours de l'année, la CEO a instauré la première génération de réglementation axée sur la performance de la province pour la distribution de l'électricité. Il est permis aux distributeurs locaux d'obtenir un taux de rendement des capitaux propres pouvant atteindre 9,88 %, en répartissant les augmentations de tarifs progressivement et également sur trois ans.

La réglementation axée sur la performance actuelle approuvée par la CEO demeurera en vigueur pendant trois ans. Après quoi, une seconde génération de réglementation axée sur la performance sera élaborée.

L'approche traditionnelle en matière de réglementation des tarifs, dans laquelle la CEO tenait des audiences verbales et écrites, est progressivement remplacée par un concept plus moderne de réglementation axée sur la performance ou RAP. Ce mode de réglementation incite les entreprises réglementées à offrir des services plus efficaces et de meilleure qualité aux consommateurs.

Tenue d'une audience générique sur la directive du ministre

En juin 2000, le ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie a communiqué une directive d'orientation à la Commission relativement à l'établissement de tarifs de distribution d'électricité. Le ministre a ordonné à la Commission d'accorder la plus grande priorité à la protection des intérêts des consommateurs en ce qui a trait aux prix ainsi qu'à la fiabilité et à la qualité du service d'électricité.

Par la suite, la Commission a tenu une audience générique afin de donner l'occasion aux participants et aux intervenants du marché de commenter la directive et de présenter leur point de vue quant aux répercussions sur le manuel de tarification de la distribution d'électricité (*Electricity Distribution Rate Handbook*). En septembre 2000, la Commission a rendu une décision motivée. La décision exige des entreprises de services publics de répartir également sur trois ans toute augmentation de tarifs.

Dégroupement des tarifs d'électricité de l'Ontario

Depuis plus de 90 ans, les consommateurs d'électricité ontariens paient un prix global pour l'électricité, lequel comprend le coût de la production, du transport et de la distribution de l'électricité dans les résidences et entreprises.

Par contraste, dans un marché d'électricité concurrentiel, les services d'électricité et les frais de livraison doivent être dégroupés, ou séparés, afin d'aider les consommateurs à déterminer les coûts de divers services reçus, notamment les coûts de livraison et d'achat de l'électricité. La ventilation des tarifs permettra aux consommateurs de comparer les coûts et les frais des fournisseurs d'énergie concurrents.

La Commission a élaboré un modèle de tarification (modèle RUD) pour les sociétés de distribution. Ce modèle vise à accélérer le traitement des demandes de tarification des sociétés de distribution locale.

Cette année, les sociétés de distribution locale devaient soumettre à l'approbation de la Commission leurs tarifs dégroupés proposés pour la distribution. À la fin du mois de mars 2001, la Commission avait reçu un total de 122 demandes. La CEO a approuvé un certain nombre d'entre elles au cours de l'année et les demandes restantes seront étudiées au cours du prochain exercice.

L'un des rôles de la Commission consiste à fixer des tarifs justes et raisonnables pour la distribution d'électricité. Une réglementation des tarifs est nécessaire puisque les services de distribution d'électricité jouissent d'un monopole naturel.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, la CEO a publié des lignes directrices destinées aux sociétés de distribution locale et portant sur la procédure à suivre pour présenter une demande de service d'approvisionnement ordinaire et autres frais réglementés.

Approbation des budgets de la SIGMÉ

Cette année, la Commission a complété son premier examen du budget d'exploitation annuel et des droits proposés par la SIGMÉ. Une fois l'examen terminé, la Commission a approuvé en août 2000 une première demande de revenus de la SIGMÉ pour l'année 2000. En janvier 2001, la CEO a par la suite approuvé les besoins en revenus de la SIGMÉ pour 2001.

Création du contexte pour la concurrence en électricité

Une des plus importantes activités en matière de réglementation de l'électricité de la Commission au cours du dernier exercice financier consistait à concevoir et à réaliser un cadre de réglementation qui régirait le marché de l'électricité en Ontario. La Commission a été grandement aidée dans cette tâche par plusieurs groupes de travail formés d'intervenants.

Pour ce cadre de réglementation, la Commission a mis au point plusieurs codes ainsi que les manuels de règlements, les lignes directrices et les directives établies connexes pour les participants du marché de l'électricité. Les codes et les manuels suivants, au même titre que les règles du marché, forment le cadre de base dans lequel évoluera le marché concurrentiel de l'électricité :

- *le code des sociétés affiliées* (Affiliate Relationships Code);
- *le Code de conduite des détaillants en électricité;*
- *le code de règlement au détail* (Retail Settlement Code);
- *le code des services d'approvisionnement ordinaire* (Standard Supply Service Code);
- *le Manuel des méthodes comptables;*
- *le manuel de tarification de la distribution d'électricité* (Electricity Distribution Rate Handbook);
- *le code du réseau de distribution d'électricité* (Electricity Distribution System Code);
- *le code du réseau de transport d'électricité* (Electricity Transmission System Code).

La Commission, à la suite d'une vaste consultation menée auprès des intervenants, a publié le chapitre 10 du manuel de tarification de la distribution d'électricité (*Electricity Distribution Rate Handbook*) en juin 2000. Le chapitre énonce trois manières dont les sociétés de distribution locale peuvent fournir des services d'approvisionnement ordinaire, c'est à dire au moyen d'un prix de référence fixe, par l'entremise d'une tierce partie ou en demandant une exemption au code des services d'approvisionnement ordinaire.

Au cours de l'année, la CEO a également commandé une étude des tarifs sur l'estimation du prix de référence pour le service d'approvisionnement ordinaire du marché de détail de l'électricité en Ontario. (*A Proposed Basis for Estimating the Standard Supply Reference Price Upon Opening of the Retail Electricity Market in Ontario*). Les résultats de l'étude ont servi à fixer le prix de référence initial pour le service d'approvisionnement ordinaire et le prix plafond pour le même service reçu par une tierce partie. La Commission devra toutefois mettre à jour cette étude afin de s'assurer que les prix correspondent aux conditions existantes à la veille de l'ouverture du marché.

En janvier 2001, la CEO a publié le chapitre 11 du Manuel des tarifs. Ce chapitre fixe les frais standard pour les services au détail et fournit des lignes directrices pour l'établissement de tarifs dans les services du marché de gros et les services de transport au détail.

Au cours de l'année, la Commission a modifié la section du code de règlement au détail (*Retail Settlement Code*) touchant la façon dont les sociétés de distribution locale doivent traiter les pertes de transport dans un marché concurrentiel de l'électricité.

Au cours de l'année, le personnel de la CEO a tenu des séances d'information partout dans la province afin d'expliquer le cadre de réglementation aux employés des sociétés de distribution locale.

Le personnel de la Commission a travaillé cette année à préciser les futures activités de surveillance de la CEO dans le marché de l'électricité, en vue des responsabilités futures de la Commission en ce qui concerne la surveillance du marché de l'électricité et afin d'informer le ministre du caractère juste, efficace et concurrentiel du marché.

Élaboration de nouvelles normes pour la facturation électronique

L'efficacité de la concurrence en électricité dépendra de la capacité des détaillants et des distributeurs à échanger les plus récentes informations sur la facturation. À cette fin, un comité consultatif et un groupe de travail de la Commission ont élaboré un ensemble détaillé de normes pour les transactions électroniques. Ces normes ont pour but de permettre aux détaillants et aux distributeurs d'électricité d'échanger efficacement des renseignements au sujet des clients et de la facturation, en favorisant le règlement rapide et exact de tous les comptes.

Les progrès se poursuivent dans la délivrance de permis aux participants du marché de l'électricité

En vertu des lois ontariennes, la plupart des participants au marché de l'électricité de la province devront détenir un permis délivré par la CEO et devront également observer les divers codes instaurés par la Commission pour régir le comportement du marché. Du point de vue de la CEO, la délivrance de permis s'avère non seulement un outil de réglementation mais également un moyen de s'assurer que le marché fonctionne adéquatement.

Les permis pour le marché de l'électricité sont délivrés suivant la nature des activités du détenteur de permis. Plusieurs types de permis ont été mis au point, notamment en ce qui concerne la production, le transport, la distribution, la vente au détail, l'achat et la vente en gros. La CEO délivre également le permis de la SIGMÉ. En obtenant un permis, le détenteur est autorisé à participer au marché et il est tenu de se conformer aux conditions du permis.

Le directeur des permis a le pouvoir de délivrer ou renouveler des permis pour l'électricité et de rejeter les demandes de permis. Selon certaines modalités, le directeur peut choisir de porter une demande de permis en électricité à l'attention de la Commission. Il est possible de faire appel auprès de la Commission des décisions rendues par le directeur concernant les permis d'électricité.

Au cours de l'exercice 2000- 2001, la Commission a continué à délivrer des permis à ceux qui souhaitent participer au marché concurrentiel de l'électricité en Ontario. La Commission a délivré en tout 36 permis à des détaillants en électricité, 28 permis à des grossistes en électricité, 6 à des producteurs et un permis à un distributeur.

À la fin de l'exercice financier, la Commission avait délivré des permis de distribution à toutes les sociétés de distribution locale appartenant à des municipalités de la province ainsi qu'à Hydro One Networks Inc. et à Canadian Niagara Power Company Limited. La Commission a également délivré des permis à 95 producteurs, 46 détaillants, 35 grossistes et à la SIGMÉ. La CEO a en outre attribué des permis à 27 agents de commercialisation d'électricité, ce qui leur permettra de vendre directement du gaz à des consommateurs à faible volume.

Examen des fusions, acquisitions et désinvestissements en électricité

La Commission est chargée d'étudier les demandes de fusion, d'acquisition et de désinvestissement touchant le réseau de distribution d'électricité. Ces examens visent à protéger les intérêts des consommateurs en assurant une uniformité en matière de qualité des services et la viabilité financière dans le secteur de l'électricité. À la fin de l'exercice, la CEO avait reçu 114 demandes de fusion, d'acquisition et de désinvestissement et en avait approuvé 69.

Construction d'installations d'électricité

En vertu de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, les sociétés doivent obtenir une ordonnance de la Commission les autorisant à construire des installations de transport d'électricité pour toutes les nouvelles lignes à haute tension qui transportent une charge de 50 kilovolts ou plus et qui couvrent une distance supérieure à deux kilomètres. La Commission a étudié et approuvé deux importants projets de transport d'électricité au cours de l'exercice financier 2000-2001.

Un de ces projets comportait la construction d'une nouvelle interconnexion, ou connexion de réseaux, entre Hydro One Networks Inc. et Hydro-Québec dans la région d'Ottawa. On prévoit que cette connexion procurera plus de flexibilité aux deux réseaux provinciaux et qu'elle améliorera la circulation de l'électricité dans les deux provinces.

Pour l'autre projet, la Commission a examiné une demande de construction d'une nouvelle ligne de transport 240 kilovolts de 3,5 kilomètres reliant au réseau provincial la centrale de cogénération de 440 mégawatts, que TransAlta propose de construire à Sarnia.

Faits saillants dans l'industrie du gaz naturel

L'industrie du gaz naturel en Ontario a été déréglementée au milieu des années 1980 afin de faciliter la concurrence dans la vente au détail. À l'heure actuelle, les consommateurs peuvent acheter leur gaz naturel de leur société de distribution locale ou d'un agent de tierce partie de commercialisation du gaz naturel. Les agents de commercialisation de gaz qui souhaitent vendre à des consommateurs à faible volume doivent détenir un permis délivré par la Commission.

Il existe trois sociétés de distribution locale de gaz naturel en Ontario qui sont réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Ces sociétés sont Enbridge Consumers Gas, Union Gas Limited et Natural Resource Gas Limited. Ces entreprises ont le droit de distribuer du gaz naturel dans des régions définies visées par une franchise.

Les distributeurs de gaz naturel doivent faire approuver par la CEO les tarifs qu'ils souhaitent facturer à leurs clients. Ces tarifs couvrent le coût d'achat, de transport, de stockage et de distribution du gaz. En dernière analyse, la Commission est chargée de veiller à ce que les tarifs de distribution du gaz versés par les consommateurs aux distributeurs soient justes et raisonnables.

Augmentation du prix du gaz naturel

En Ontario, les distributeurs de gaz naturel ne font un profit que sur le coût de distribution du gaz aux consommateurs. Il ne leur est pas permis de réaliser un profit sur le gaz qu'ils fournissent à leurs consommateurs directs. Mais lorsque le prix du gaz fluctue, on leur permet de transmettre les augmentations ou les diminutions au consommateur.

Au cours de la dernière année, les forces du marché ont conduit à des augmentations phénoménales du prix à la tête du puits du gaz naturel. À la suite de ces augmentations, la Commission a traité plusieurs demandes présentées par des distributeurs de gaz naturel souhaitant que l'augmentation des coûts se répercute sur les consommateurs.

Usage de gaz naturel en Ontario, 1999
Par secteur (pourcentage du total)

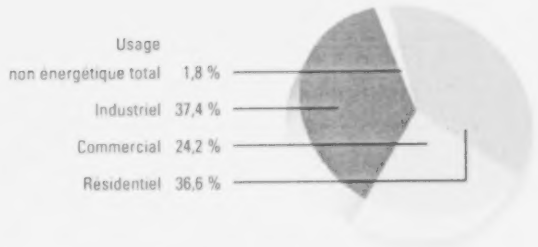

Demande totale d'utilisation finale – 811 petajoules

Examen d'importantes demandes de tarification

À la fin de l'exercice financier 2000-2001, la Commission avait commencé à étudier trois demandes de tarification du gaz naturel, dont une présentée par Union Gas Limited, une par Enbridge Consumers Gas et une par Natural Resource Gas Limited.

La demande présentée par Union Gas Limited contenait une proposition visant à dégrouper ses tarifs pour le transport et le stockage du gaz naturel avant et pendant la production ainsi qu'une proposition touchant un plan détaillé de tarification axée sur la performance. La Commission a tenu une audience verbale relativement à cette demande en août 2000 et aucune décision n'avait été rendue à la fin de l'exercice.

La demande de Enbridge Consumers Gas, qui comporte les tarifs proposés du gaz pour l'exercice financier 2001 était à l'étude à la fin de l'exercice.

Publication du projet de règlement sur l'accès à la distribution du gaz

Cette année, la Commission a publié un projet de règlement pour l'accès à la distribution du gaz qui fixe les principes et les normes régissant les transactions commerciales entre les distributeurs et les agents de commercialisation ainsi qu'entre les distributeurs et leurs clients. À la fin de l'exercice, la Commission étudiait les commentaires remis par les intervenants au sujet du projet de règlement.

Nouveau modèle de contrat de franchise

En décembre 2000, la CEO a publié le nouveau modèle de contrat de franchise (2000) qui remplace le contrat élaboré en 1987. Ce nouveau contrat est le fruit d'une étroite collaboration entre le personnel de la Commission et les représentants des distributeurs de gaz et des municipalités. Ce contrat fixe les modalités s'appliquant aux sociétés gazières qui distribuent le gaz dans les municipalités de la province.

Au cours de l'exercice financier, la CEO a approuvé plus de 60 prolongations provisoires à des contrats de franchise municipaux pour le gaz. Ces prolongations permettront aux municipalités et aux distributeurs de tirer avantage du nouveau modèle de contrat de franchise.

Feu vert à l'agrandissement du gazoduc

Au cours de l'année, la Commission a traité un certain nombre de demandes pour des agrandissements majeurs de gazoduc afin d'augmenter le nombre des installations existantes de transport et de distribution du gaz ou de fournir le service du gaz dans de nouvelles régions de la province. Au nombre des projets figurent le renforcement de Hensall, le renforcement du Sudbury, le projet de remplacement de la rivière Thames, l'agrandissement à Mariposa/Scugog et celui à Braeside.

Au cours de 2000-2001, la Commission s'est également occupée des règlements concernant la désignation de trois réservoirs de stockage du gaz dans la province.

Réalisations de la Commission

À mesure que le secteur de l'énergie en Ontario devient de plus en plus complexe pour les consommateurs, dont les choix énergétiques ne cessent de se diversifier, le rôle de réglementation de la Commission évolue et se modifie, ce qui attire davantage sur elle l'attention du public. Comme la clientèle doit être de plus en plus avertie et de mieux en mieux informée pour prendre des décisions, l'éducation des consommateurs occupe une place de plus en plus importante dans les activités de la Commission.

Au cours de l'exercice, la CEO a abordé plusieurs nouvelles priorités organisationnelles, notamment l'éducation des consommateurs, les relations avec les médias et les intervenants, la rationalisation administrative et le dépôt électronique des demandes relatives à la réglementation.

Le Centre des services à la clientèle informe les consommateurs

Cette année, le Centre des services à la clientèle, mis en service en mars 2000, a connu une augmentation soutenue du nombre des demandes de renseignements. Pendant l'année, le personnel du centre a reçu 31 000 appels, lettres et courriels portant sur des questions liées au gaz et à l'électricité. À la fin de l'année, le centre traitait entre 3 600 et 3 700 appels par mois, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 1 200 appels reçus lors du premier mois.

En mars 2001, la Commission a implanté un système interactif de réponse vocale afin d'améliorer la qualité du service à la clientèle. Ce système convivial est entièrement bilingue et doté d'une série de menus interreliés qui aident les interlocuteurs à obtenir rapidement l'information souhaitée.

La plupart des demandes reçues au Centre des services à la clientèle sont des demandes relativement simples pour obtenir des renseignements ou des réponses à des questions précises liées au secteur de l'énergie. Certains appels proviennent toutefois de consommateurs aux prises avec des problèmes ou qui ont une plainte à formuler.

Le personnel du service à la clientèle met tout en œuvre pour aider les clients à résoudre rapidement leurs différends et à obtenir satisfaction. Le personnel incite les plaignants à résoudre leur différend directement avec leur entreprise de services, leur agent de commercialisation ou leur détaillant. Cette méthode donne généralement de bons résultats.

Cette année, la CEO a adopté une nouvelle manière de traiter les dossiers pour lesquels un règlement entre les parties semble peu probable. Dans ces cas, la plainte sera alors confiée à un service de tierce partie pour le règlement des différends, qui assure la médiation entre toutes les parties concernées.

Importance des communications

Au cours de l'exercice 2000-2001, la CEO a adopté un nouveau plan de communications. Ce plan reflète les changements dans les rôles et les responsabilités établis en vertu de la *Loi sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*. Le plan de communications couvre un large éventail des activités de la Commission, de l'éducation des consommateurs aux relations avec les médias en passant par la gestion des intervenants.

Dans le but d'accroître le nombre des activités de communication et d'information publique, la Commission a réaménagé son site Web dont l'adresse est www.oeb.gov.on.ca pendant l'année. Plusieurs des fonctionnalités du site ont été améliorées, offrant aux visiteurs une vitesse d'accès accrue, une navigation améliorée, la capacité d'extraire de l'information ainsi qu'un éventail plus large de renseignements sur le secteur de l'énergie en Ontario.

Le site permet au public de consulter des décisions importantes de la Commission ainsi que des documents de réglementation importants, notamment des permis, des codes et des manuels. On trouve également sur le site des fiches de renseignements à l'intention des consommateurs, des brochures, des communiqués de presse et des présentations ainsi que des liens menant à d'autres sites reliés en matière d'énergie et de réglementation.

Audiences électroniques

À mesure que le secteur de l'énergie en Ontario se complexifie, il est crucial d'accroître l'efficacité des opérations de la CEO afin qu'elle soit capable d'exécuter son mandat. Cette année, la Commission a réalisé de grands progrès technologiques, dont dépôt électronique des demandes relatives à la réglementation, banques de données communes et des audiences électroniques.

Les employés de la Commission ont travaillé en étroite collaboration avec leurs homologues fédéraux de l'Office national de l'énergie au projet sur le système de dépôt électronique, ainsi qu'avec les entreprises réglementées de services publics de l'Ontario et d'autres intervenants dans le but d'assurer une démarche uniforme et des normes compatibles pour le dépôt électronique des demandes.

Dans le but de se préparer à la tenue d'audiences électroniques, la Commission a entrepris un remaniement majeur de ses salles d'audience à Toronto. Dotées de nouveau mobilier modulaire et d'un aménagement plus flexible, les salles d'audience de la Commission peuvent désormais être facilement réaménagées pour la tenue d'audiences, de réunions, de séminaires et de présentations. Les chaises et bureaux traditionnels ont été remplacés par des postes de travail à la fine pointe. Chacun d'eux sera câblé pour s'adapter à un large éventail de fonctions.

Au cours des prochaines années, la Commission travaillera à résoudre un grand nombre de questions importantes et à surmonter les nombreux obstacles importants afin d'améliorer la technologie en matière de réglementation. Ces questions touchent la sécurité et la confidentialité de l'information, l'uniformité des formats, la traduction simultanée et la distribution des documents ainsi que la tâche de faciliter l'accès de groupe à la soumission électronique des demandes.

Rationalisation de la procédure d'audience

En 2000-2001, la CEO a formé un comité spécial pour étudier la procédure d'audience existante et évaluer les changements éventuels requis pour régler plus efficacement les litiges. Le but visé consiste à rendre la procédure d'audience la plus rapide et la plus efficace possible tout en diminuant le fardeau administratif associé aux audiences traditionnelles.

Le comité a formulé quelques suggestions pour des projets pilotes qui évalueront les avantages éventuels de changements aux exigences à satisfaire avant le dépôt de demandes et le perfectionnement des listes de sujets.

La Commission a débuté l'examen de ses règles de pratique et de procédure officielles au cours de la dernière année. Ces règles ont pour but d'informer les demandeurs et les intervenants au sujet des exigences et des procédures de la CEO ainsi que de fournir de l'encadrement quant aux procédures à suivre lorsqu'on traite avec la Commission. Cet examen s'est avéré nécessaire en raison des changements apportés aux rôles et aux responsabilités de la CEO définis dans la *Loi sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*.

Aide financière aux intervenants

La Commission de l'énergie de l'Ontario a le pouvoir d'adjuger des dépens à des intervenants lors des audiences. Cette année, les intervenants ont reçu 1 286 459 $ en adjudication des dépens.

Compte tenu du mandat élargi de la Commission, le personnel a entrepris au cours de l'exercice l'examen du processus d'adjudication des dépens. Un comité étudie actuellement le processus et il prévoit présenter ses recommandations au cours du prochain exercice.

RAPPORT FINANCIER
POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme de réglementation financé par le Trésor. La Commission est assujettie à toutes les politiques financières et administratives établies par le Conseil de gestion et le ministère des Finances. La Commission est un organisme assujetti au recouvrement intégral des coûts. Toute somme prélevée au nom de la Commission est versée au Trésor.

La Commission présente au ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie son budget annuel, qui est intégré au budget de dépenses du ministère. Ces budgets sont soumis au Conseil de gestion, puis à l'Assemblée législative provinciale, pour approbation. Le tableau suivant donne un aperçu des renseignements financiers de la Commission pour l'exercice 2000-2001.

Recouvrement des frais de la Commission

La Commission est un organisme assujetti au recouvrement intégral des frais depuis le 1er avril 1992. Par le passé, la Commission recouvrait intégralement ses frais en les imputant aux requérants – généralement les services publics de gaz et l'ancienne Ontario Hydro – qui participaient aux audiences et aux activités connexes. Après chaque audience, la Commission établissait simplement une facture pour le requérant concerné. Le montant de la facture comprenait les dépenses directes de la Commission pour l'audience, de même qu'une portion des charges fixes de la Commission, comme les coûts indirects et la masse salariale.

Toutefois, la méthode de recouvrement des coûts a considérablement changé depuis 1999-2000 à la suite des modifications apportées à la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, qui prévoit trois méthodes de recouvrement des frais pour la Commission. Tout d'abord, la Loi permet à la Commission d'établir et de percevoir des droits approuvés par le ministre relativement aux permis, aux demandes et aux autres services. Deuxièmement, la Commission peut, en vertu de la Loi, établir les contributions annuelles pour toutes ses charges fixes et tous les frais qu'elle engage dans l'exercice de ses fonctions. Troisièmement, la Loi permet à la Commission de recouvrer les coûts qu'elle engage directement dans le cadre de ses audiences.

Dans les faits, le recouvrement de la plupart des charges d'exploitation de la Commission s'effectue à l'heure actuelle au moyen d'une contribution annuelle exigible, d'après une formule précisée dans un règlement établi en vertu de la Loi.

Analyse des dépenses de la Commission de l'énergie de l'Ontario 2000-2001

Compte type	Estimations imprimées (1)	Dépenses actuelles (2)
Salaires	5 772 000	5 226 638
Avantages sociaux des employés	1 032 300	812 575
Transport et communication	830 400	542 475
Services	7 358 400	6 244 313
Fournitures et équipement	763 300	292 763
Total	15 756 400	13 118 764

(1) Budget approuvé au 1er avril 2000

(2) Dépenses actuelles préliminaires

Analyse du recouvrement des coûts de la Commission de l'energie de l'Ontario 2000-2001

Compte	Recettes non fiscales réelles	(1)
Évaluation des coûts	13 390 200	(4)
Frais des audiences	156 423	
Frais de dépôt des demandes	62 541	
Divers	380	
Recouvrement de l'année précédente	536 245	(2)
Total	14 145 789	(3)

(1) Tel qu'indiqué dans la comptabilité de caisse ($)

(2) Évaluation des coûts pour l'exercice 2000-2001 (d'après les estimations des coûts), repartie par catégorie de payeur :

Distribution de l'électricité	5 530 559
Transmission de l'électricité	3 671 960
Service de distribution de gaz	4 187 681
Montant total recouvré	13 390 200

(3) Recouvrement des comptes clients impayés de l'année précédente en ce qui concerne les audiences et l'évaluation des coûts

(4) Dépenses actuelles préliminaires

Communiquer avec la Commission

Les bureaux de la Commission de l'énergie de l'Ontario sont situés au :

2300, rue Yonge, bureau 2601
C.P. 2319
Toronto (Ontario) M4P 1E4
Téléphone : 416 481-1967
Numéro sans frais au Canada : 1 888 632-6273
Télécopieur : 416 440-7656

Adresse du site Web : http://www.oeb.gov.on.ca.

Pour communiquer avec le Centre de services à la clientèle de la CEO :
Numéro sans frais au Canada : 1-877-632-2727
À Toronto : 416 314-2455

On peut se procurer des exemplaires du rapport annuel ainsi que d'autres publications, en communiquant avec la Commission ou en visitant son site Web.

ISSN 0317-4891